



## **DISCOURS DU MAIRE « 2014 » À TOUTES LES CITOYENNES ET TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

Comme il est exigé par la Loi, pour une quatorzième année consécutive, en novembre de chaque année, je dois vous faire part des principales actions réalisées par votre administration municipale.

Nous avons eu une demande du comité des Loisirs en 2014 pour un terrain de tennis. Il a été réalisé dans le courant de l'été au coût d'environ 100 000\$. La coupe du ruban s'est faite le 23 octobre dernier en présence de dignitaires. À noter la participation exceptionnelle de monsieur Michel Vermette qui a mis beaucoup de temps et d'effort dans cette nouvelle infrastructure pour nos citoyennes et citoyens de Saint-Simon. Plusieurs subventions ont été reçues afin d'amoinrir le coût pour les citoyens.

Des négociations sont présentement en cours avec la compagnie Olymel qui veut faire diminuer leur évaluation foncière. Leur contre-offre étant vraiment à la baisse, le conseil la refuse, le dossier est donc à suivre.

Nous avons fait un investissement d'environ 18 000\$ en sécurité incendie pour l'achat d'une caméra thermique, aménagement de bureau, équipements divers, vêtements de pompiers, de plus que le 50<sup>e</sup> anniversaire du service qui a été célébré en septembre.

Sans contredit l'investissement majeur annuel est le réseau routier. Nous avons procédé à finaliser le 1<sup>er</sup> rang Ouest ainsi qu'une partie du 2<sup>e</sup> rang Ouest au coût d'environ 300 000\$.

Nous avons également procédé au marquage des rues, aménagement de stationnement et sentiers suggérés par Nature-Action Québec, suite à diverses rencontres avec ces derniers et l'école dans le programme « À pied à vélo ville active ». Le tout afin d'inciter les enfants à voyager à pied ou à vélo en toute sécurité, cet investissement est de l'ordre d'environ 7 800\$.

Un nouvel employé de voirie a été embauché suite au départ de son prédécesseur.

Le Ministère des Transports a forcé la fermeture du pont du 2<sup>e</sup> Rang Est au-dessus du ruisseau Cournoyer-Lajoie pendant un peu plus de 5 mois. Ça aurait été beaucoup plus long sans les pressions exercées par le conseil auprès de la députée provinciale madame Chantal Soucy. Une grande collaboration qui a porté fruit. La réouverture du pont s'est faite le 17 octobre 2014.

Des interventions ont été exercées auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) pour :

- VR Robert (demande de permis pour construire un garage pour la vente et réparation de véhicules motorisés sur le site « anciennement Métaux St-Jacques » nous sommes dans l'attente de la décision de la CPTAQ)

- Agrandissement du développement Laperle (dépôt d'une demande pour agrandissement du secteur résidentiel derrière la rue Tremblay – statu quo à cause de l'addenda 10 imposé par le gouvernement)
- Roger Larocque Transport (modification du règlement d'urbanisme en vue de permettre plus d'usages dans la zone agricole face au terrain de Golf Saint-Simon – droit acquis à l'usage actuel reconnu par la CPTAQ)

Pour la prochaine année, soit 2015 :

Nous tenterons par tous les moyens que soit maintenu à un taux raisonnable le rôle d'évaluation foncière dans le dossier Olymel.

Des investissements majeurs à effectuer sur le réseau routier de l'ordre de plus de 2 000 000\$. Nous avons du rattrapage à faire, en diminuant le rapiéçage au coût d'environ 100 000\$ par année, en plus du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et un emprunt à long terme.

Le parc-école a besoin d'être rénové, une demande sera acheminée via le pacte rural.

Nous sommes présentement en re-négociations de contrat pour certains employés. Vu le contexte actuel ce qui est vécu au Québec, coupe dans les fonds de pension, coupures de postes, augmentation de ,5% par an. Nous voulons nous positionner sur du long terme, et sommes présentement à la recherche d'informations en ce qui a trait au milieu municipal.

Année électorale en 2015 au fédéral, je souhaite des changements positifs qui apportera un plus à notre municipalité.

Finalement, à mes dévoués employés, membres du conseil, pompiers, comités, organismes et tous les autres qui travaillez à améliorer notre qualité de vie, je vous dis MERCI!

En terminant, le rapport financier de notre vérificateur pour l'année 2013 indiquait des revenus de 2 022 297\$ et des dépenses de 1 935 237\$ ce qui nous donne un surplus de l'année au montant de 87 060\$. Au 31 octobre les recettes se chiffrent à 1 808 780\$ et les dépenses à 1 365 933\$.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération pour l'année 2014 :

<i>Rémunération annuelle du Maire :</i>	8 006\$
<i>Allocation de dépenses du Maire :</i>	4 003\$
<i>Rémunération annuelle d'un conseiller :</i>	2 114\$
<i>Allocation de dépenses d'un conseiller :</i>	1 057\$
<i>Rémunération annuelle du Maire à la MRC :</i>	4 509\$
<i>Allocation de dépenses du Maire à la MRC:</i>	2 255\$
<i>Rémunération annuelle du délégué à la Régie :</i>	753\$
<i>Allocation de dépenses du délégué à la Régie :</i>	377\$

Selon l'article 955 du Code Municipal une liste est déposée en annexe de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu, également tous

les contrats comportant une dépense de 2 000\$ conclu au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25 000\$.

NORMAND CORBEIL, Maire  
4/11/2014